

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 35 (1987)

Artikel: Introduction à la guerre du Sonderbund
Autor: Reverdin, Olivier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-835499>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INTRODUCTION A LA GUERRE DU SONDERBUND

par Olivier Reverdin¹

A peu de chose près, la Suisse avait recouvré en 1815 ses institutions politiques de l'ancien régime. La souveraineté des cantons ne connaissait presque pas de bornes; entre les sessions de la Diète, le canton directeur (Vorort) expédiait les affaires courantes, mais ses compétences étaient étroitement limitées. Il n'y avait pas de pouvoir central permanent.

Ces institutions n'étaient plus conformes aux besoins de l'époque. Il fallait les adapter à l'évolution économique et politique. C'était pour la Suisse une question de vie ou de mort. Dans une Europe en pleine transformation, le maintien d'une confédération de vingt-cinq Etats microscopiques, presque indépendants les uns des autres, n'était pas possible. A plus ou moins brève échéance, elle eût été la proie de l'impérialisme de grandes puissances.

De 1830 à 1848, la révision du pacte demeura constamment à l'ordre du jour. Sous l'influence des libéraux, puis des radicaux, les grands cantons industriels et commerçants du plateau la demandaient avec insistance. Les douanes intérieures, le désordre des postes, la multiplicité des monnaies, des poids et des mesures entravaient leur développement économique. L'époque où tous les problèmes pouvaient être résolus sur le plan cantonal était passée: il fallait arriver à des solutions nationales. Une certaine unification était devenue nécessaire, et l'instrument n'en pouvait être qu'un gouvernement fédéral permanent. Bref, la confédération d'Etats avait fait son temps; l'heure de l'Etat fédératif avait sonné.

La nécessité de ce changement n'était guère ressentie dans les cantons purement agricoles, notamment dans ceux de la Suisse primitive, que dominaient les conservateurs. La révision du pacte leur apparaissait surtout comme une menace contre leur absolue souveraineté. La peur d'être un jour majorisés les poussait à demeurer fermes sur les droits historiques. Ils s'opposaient donc opiniâtrement à ce qu'à un pacte, où les parties contractantes étaient mises sur pied d'égalité, on substituât une constitution, qui, fatalement, restreindrait leur liberté et diminuerait leur importance dans la Confédération. L'avenir devait prouver que leurs craintes n'étaient pas sans fondement.

Les causes profondes de la guerre du Sonderbund sont donc d'ordre politique. L'enjeu véritable en a été la révision du pacte; le résultat: la création de l'Etat fédératif dont nous commémorerons en 1948 le centenaire.

Malheureusement, des antagonismes confessionnels se greffèrent sur les antagonismes politiques, et le conflit prit l'allure d'une lutte contre le catholicisme, au point qu'aujourd'hui encore bien des gens tiennent la guerre du Sonderbund pour la dernière de nos guerres de religion, alors qu'elle fut au premier chef l'épisode violent de la seule grande révolution politique de notre histoire.

Dans l'ancienne Confédération, la population était en majorité protestante, mais les cantons catholiques, plus nombreux, disposaient en Diète de sept voix et demie sur treize. Les institutions accordaient ainsi une position dominante à ceux qui, du point de vue du nombre des habitants et de la puissance économique, n'étaient qu'une minorité.

En 1815, la situation n'avait été que partiellement modifiée. Les cantons les plus petits, Uri, Zoug, Unterwald, tous catholiques, étaient toujours placés sur le même pied que les plus grands, Berne, Zurich, Vaud, tous protestants. Par rapport à leur force réelle, les catholiques continuaient donc à jouir d'une situation privilégiée, qui les garantissait contre le risque d'être un jour majorisés. La création d'un Etat fédératif ne pouvait que diminuer leur influence. C'est pourquoi les cantons catholiques et agricoles de la Suisse centrale, soutenus par Fribourg et le Valais, également catholiques et agricoles, s'opposèrent jusqu'au bout à la révision du pacte, et ne cédèrent qu'à la force.

Cependant, ce qui a le plus contribué à donner une tournure confessionnelle au conflit, c'est l'anticléricalisme et l'agressivité des radicaux. Les articles de Baden (1834), tentative malencontreuse de soumettre l'Eglise au contrôle de l'Etat, marquèrent le début des difficultés. Celles-ci ne prirent

toutefois un caractère aigu qu'après la suppression des couvents d'Argovie (janvier 1841), suppression à laquelle une insurrection cléricale à Villmergen avait servi de prétexte.

Les radicaux argoviens avaient violé l'article 12 du pacte, qui garantissait l'existence des couvents. Ils avaient peut-être agi plus par anticléricalisme que par haine du catholicisme. Les couvents leur semblaient autant de foyers de résistance aux idées nouvelles qu'ils propageaient. «A l'ombre des moines, disait leur chef Augustin Keller, l'herbe ne peut pas pousser.» Les catholiques ne s'en estimèrent pas moins menacés dans leur foi. Ils en appelèrent à la Diète.

Celle-ci reconnut que le pacte avait été violé. Elle enjoignit au canton d'Argovie de rétablir les couvents. Il résista, fit traîner l'affaire pendant plus de deux ans, et finit par n'obtempérer que partiellement : les nonnes purent rentrer, mais pas les moines. Le 31 août 1843, la Diète se résigna, et déclara l'incident clos.

Les catholiques n'avaient donc pas obtenu satisfaction. Ils passèrent à la contre-attaque. Lucerne appela les jésuites; en 1844, elle leur confia une grande partie de l'enseignement. Or, les jésuites étaient la bête noire des radicaux, qui interprétèrent ce geste comme une provocation. Coup sur coup, deux expéditions de corps francs s'organisèrent contre Lucerne, avec l'appui plus ou moins ouvert des autorités de plusieurs cantons. La seconde, conduite par l'avocat bernois Ulrich Ochsenbein, arriva sans coup férir devant les murs de la ville, puis subit une sanglante défaite qui lui coûta 105 morts et plus de 1500 prisonniers. Ochsenbein n'en fut pas moins accueilli à Berne comme un héros, et l'on considéra les morts comme des martyrs de la liberté.

Cette double agression contre un canton constituait une inadmissible violation du pacte, dans sa lettre et dans son esprit. Les radicaux étaient des révolutionnaires, et ne se souciaient guère de la légalité : ils avaient foi en leur mission historique.

Pour se défendre, sept cantons catholiques, Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et le Valais, conclurent en décembre 1845 une alliance séparée, dite le Sonderbund.

Cette ligue n'était peut-être pas contraire à la lettre du pacte. Ses membres pouvaient en tout cas invoquer l'argument de la légitime défense : les expéditions de corps francs n'avaient-elles pas été de véritables attentats contre la souveraineté de l'un d'eux, et les radicaux ne s'apprêtaient-ils pas à modifier, fût-ce par la violence, l'ordre établi ?

Mais, en fait, le Sonderbund était contraire à l'intérêt national. Il mettait obstacle à une transformation sans laquelle la Suisse ne pouvait continuer d'exister. On ne lutte pas impunément contre la vie. Entre une Allemagne et une Italie qui aspiraient à l'unité, au centre d'une Europe qui tendait à s'organiser selon le principe des nationalités, un corps politique aussi hétéroclite que cette confédération de vingt-cinq républiques souveraines, presque sans lien entre elles, ne pouvait subsister.

Le Sonderbund commit en outre la lourde erreur de placer tout son espoir dans la protection que lui accorderaient les deux grandes puissances cléricales : la France et l'Autriche. Les signataires des traités de 1815 avaient garanti à la Suisse sa neutralité et son indépendance ; ils avaient revêtu le pacte de leur sanction, et en tiraient argument pour s'assurer un droit de regard sur nos affaires intérieures. Ils prétendaient nous interdire de modifier nos institutions sans leur consentement. C'était nous empêcher de disposer de cette indépendance qu'ils nous garantissaient d'autre part.

En intrigant auprès de Metternich et de Guizot, en se procurant des secours en armes et en argent à l'étranger, en cherchant à obtenir le concours militaire du prince de Schwarzenberg, auquel ils aspiraient à confier le commandement de leurs troupes, les chefs du Sonderbund compromirent irrémédiablement leur cause. Pour sauvegarder la souveraineté de quelques cantons, ils n'hésitaient pas à mettre la souveraineté nationale en péril. Ce fut probablement la cause principale de leur échec.

Les radicaux, au contraire, avaient su galvaniser le sentiment national. Energiquement, ils repoussaient toute velléité d'intervention des puissances. En bravant les menaces, en faisant fi des avertissements, en proclamant hautement que la Suisse avait le droit de résoudre elle-même ses problèmes intérieurs, ils parlaient au pays le langage de la dignité et de la véritable indépendance.

Depuis l'affaire des couvents d'Argovie, et, surtout, depuis l'appel des jésuites à Lucerne, les citoyens les plus perspicaces étaient convaincus que seules les armes pourraient trancher le débat. Jusqu'au bout, cependant, quelques hommes crurent à la possibilité d'une médiation. Entre les deux

factions, les conservateurs protestants tentèrent de s'interposer. Leurs efforts n'aboutirent pas. Il n'y renoncèrent pourtant qu'à la veille des hostilités.

Les radicaux n'avaient cessé de faire des progrès dans les cantons. Ils en gouvernaient dix lorsque se réunit la Diète de 1846. En octobre de cette même année, ils s'emparèrent du pouvoir à Genève. Les élections de mai 1847 leur donnèrent la majorité au Grand Conseil de Saint-Gall. Lorsque la Diète se réunit à nouveau, le 5 juillet 1847, ils y disposaient de douze voix. Rien ne pouvait plus les empêcher de réaliser leur programme. Nous arrivons ainsi à la période où commence la correspondance de Dufour.

Disons pour terminer que la résistance des cantons catholiques n'a sans doute pas été inutile. Ils étaient demeurés fidèles à une des constantes de notre histoire, celle qui veut que le fondement de notre Etat soit la souveraineté des cantons. Les constituants de 1848 durent en tenir compte plus qu'ils ne l'auraient fait autrement. Sans le Sonderbund, nos institutions actuelles seraient probablement moins fédéralistes.

NOTE

¹ Ce texte est tiré de: Olivier REVERDIN, *La guerre du Sonderbund vu par le général Dufour, juin 1847-avril 1848, d'après des lettres et des documents inédits*, Editions du «Journal de Genève», Genève, 1948, pp. 11-16; 2^e édition à paraître en 1987.